

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, SEPTEMBER 27, 1781.

JEUDI, le 27 SEPTEMBRE, 1781.

L O N D O N, MAY 25.

On Wednesday an express was sent down to Portsmouth for the ships lately arrived at Spithead, belonging to the grand fleet, to take on board a fresh supply of provisions, as they will be ordered to sea again as soon as possible.

By the express which arrived from Bombay, the 18th inst. we further learn, that Gen. Goddard after leaving as strong a garrison as he could spare from his army at Bassan, moved with his remaining troops, and a reinforcement of men and battering cannon, from Bombay, towards Mangalore, the principal settlement Hyder Ally Cawn has in the Malabar country, with intention to lay siege to the same. Most of the artillery, and all the mortar pieces, found upon the walls of Bassan, &c. were either made in France or Holland, and sold by their merchants and factors to Hyder Ally.

The docks at Bombay are so copious and large, that first-rate men of war may dock there with ease; and all Sir Edward Hughes's squadron can be in dock and worked upon at one and the same time. Old Woman's Island is too strongly fortified for any French ships of the line, that are in India, to approach it without being sunk; therefore no fears from that quarter.

May 26. It was reported last night with great confidence in the city, that a merchant of considerable note and of great connections with a Spanish house at Amsterdám, had received an authentic account of two Spanish men of war of 40 guns and 420 men each richly laden from Buenos Ayres, being taken by a ship of the line and two frigates (part of Sir Samuel Hood's squadron) and sent into Antigua, where their cargoes were safely landed; that they were immediately taken into the service of his Britannic Majesty, and sent to join Sir Samuel Hood cruising off Martinico.

This age, which will hereafter be famous for its monstrous productions, has brought forth nothing more extraordinary, than that Congress security should have been admitted in Holland, (we speak on the supposition that the story of the loan to John Adams is true) while it passes for nothing among those who acknowledge the Congress for their masters. At what rate the security offered or given by those rebels and usurpers is to be estimated, we may calculate from the depreciation of their paper money. Their whole power and interest (we will say nothing of their *honour*) were engaged to support the credit of it, and yet, in November last, it was in such bad repute, that it would hardly pass at the rate of 160 for one; that is, a person who had the security or note of Congress for 160 dollars would willingly sell it for one dollar. Since that time their credit has become infinitely worse. But supposing it to be otherwise, and that it has suffered no diminution from all the misfortunes that have since happened to them; yet still their security for 100,000. can be in reality worth no more than 625l. 1s. A precious bargain this for Dutch-men to jump at.

C A R N A G E (St. Lucia) May 19.

On Friday the 11th instant, between the hours of two and four in the morning, the descent, with which this island had for several days been menaced by the French, was made in the three different bays of Becune, Esperance and Dauphin, under the direction of the Marquis de Bouillé, who landed with the regiment of Auxerrois, commanded by Brigadier General Viscount Damas, and immediately took post in the town of Gros-Islet, before day break, where they surprized the sentinel, who was unfortunately killed in the scuffle, and all the sick in the hospital belonging to the 46th regiment of foot, whom they afterwards embarked for Martinique, with an officer belonging to the 87th.

After the different passes were secured and guards placed at all the avenues leading from the town, in order to cut off effectually every communication with the Morne Fortuné; Major General Turmell was dispatched with a flag of truce to Pidgeon-Island, to summon it to surrender, or to expect the utmost severities of the laws of war. The latter alternative was the instantaneous election of Capt. Campbell of the 87th regiment, who commanded that important post, and who has proved himself worthy the confidence reposed in him, by having made every possible preparation for an obstinate and vigorous defence. This repulse gave the first check to the ardour of the enemy, who had been deceived into a belief, that the whole island would have fallen an easy conquest. The fortunate but accidental arrival of his Majesty's ships the Thetis, Santa Monica, Sybil and Scourge sloops of war, afforded an additional security to the island, and well appointed detachments of seamen and marines from each ship, under the command of Captains John Linzee, and Rodney, were immediately disembarked, and took charge of the Vigie Batteries, while others proceeded with the utmost cheerfulness under the command of Captain Robert Linzee, to give their assistance on the Morne.

On Friday, the enemy was employed in cantoning their troops at the several plantations, between Dauphin, athwart the country and to Carnage, where it was reported they would continue till they were reinforced with considerable detachments, which were expected from Dominique, St. Vincent, and Grenada, and then proceed to attack the Morne, by a coup-de-main; the appearance of a formidable fleet consisting of 25 sail of the line on the day following, seemed to confirm this opinion, and especially as they bore down as if they intended to anchor in Gros-Islet-Bay, which they were, however, compelled to abandon, in consequence of a well directed fire from the battery on Pidgeon Island, under the conduct of Lieutenant Miller of the royal navy, who commanded the seamen, and which forced them to proceed to Chocque, and to Ance Trow Calcon, where they all anchored.

At 5 P. M. the troops which they had landed in Gros-Islet quarter were in motion towards the Carnage, and it was fully expected that a general attack would have been made that night on the Morne, but to the equal astonishment of

L O N D R E S, le 25 MAI.

MERCREDI l'on envoia un exprès à Portsmouth pour faire prendre des provisions fraîches aux vaisseaux de la grande flotte arrivée dernièrement à Spithead, parce qu'ils auront ordre de se remettre en mer aussitôt que possible.

Par un exprès arrivé de Bombay le 18 présent, nous avons appris que le Général Goddard après avoir laissé une forte garnison, autant qu'il pouvoit le faire sans affaiblir son armée à Bassan, a fait marcher le reste de ses troupes et un renfort d'hommes et d'artillerie de Bombay vers Mangalore, qui est la principale habitation de Hyder Ally Cawn dans le pays de Malabar. La plus grande partie de l'artillerie et tous les mortiers que l'on a trouvé sur les murailles de Bassan, &c. ont été faits en France ou en Hollande, et que leurs facteurs ou marchands avoient vendus à Hyder Ally.

Les chantiers à Bombay sont si grands que les vaisseaux de guerre de la première grandeur peuvent s'y mettre aisément; et que tout l'escadre du Chevalier Edouard Hughes peut y entrer et que l'on peut travailler à tous à la fois. L'Isle de la Vieille Femme est si bien fortifiée qu'il n'y a pas de vaisseau de ligne François, qui sont dans les Indes qui puissent en approcher sans être coulés à fond, conséquemment il n'y a point de crainte de ce côté.

Le 26 Mai. L'on disoit hier au soir dans la ville avec confiance qu'un marchand de distinction et qui a de grandes connexions avec une maison Espagnole à Amsterdam, avoit reçu la nouvelle authentique que deux vaisseaux de guerre Espagnols de 40 canons et 420 hommes chacun, chargés de Buenos Ayres, ont été pris par un vaisseau de ligne et deux frégates (saisant partie de l'escadre du Chevalier Samuel Hood) et envoyés à Antigue, où leurs cargaisons ont été déchargées heureusement; qu'on les a pris immédiatement pour le service de sa Majesté Britannique, et qu'on les a envoyés joindre le Chevalier Samuel Hood qui croisoit à la hauteur de la Martinique.

Ce siècle qui sera mémorable à jamais pour ses monstrueuses productions, n'a rien produit de plus extraordinaire que le cautionnement du Congrès admis en Hollande (nous parlons de la supposition que l'histoire de l'emprunt d'Adams soit vraie) tandis qu'il est regardé pour rien parmi ceux même qui reconnoissent le Congrès pour leur maître. De l'avilissement de l'argent de papier nous pouvons calculer à combien l'on doit estimer le cautionnement offert et donné par ces rebels et ces usurpateurs. Leur pouvoir et leur intérêt (sans parler de leur *honneur*) étoient engagés à soutenir le crédit du cours du papier, et cependant en Novembre dernier il étoit si fort tombé qu'il avoit de la peine à passer au prix de 160 pour un; c'est-à-dire qu'une personne qui avoit le cautionnement ou billet du Congrès pour 160 piastres l'auroit donné pour une. Depuis ce tems-là leur crédit est encor tombé de beaucoup, mais supposons qu'il en soit tout autrement qu'il n'a souffert aucune diminution malgré les malheurs qui leur sont arrivés; leur cautionnement pour 100,000. ne peut réellement valoir que 625l. 1s. Marché précieux que les Hollandois doivent embrasser avec avidité.

C A R N A G E, (Ste. Lucie) le 19 Mai.

Vendredi 11 du présent, entre deux et quatre heures du matin, les François ont fait la descente dont ils avoient menacé cette Isle depuis plusieurs jours, dans les trois différentes Bajes de Becune, d'Espérance, et de Dauphin, sous la direction du Marquis de Bouillé, qui a débarqué avec le régiment d'Auxerrois, commandé par le Brigadier-général Vicomte de Damas, et qui a pris son poste immédiatement dans la ville de Gros-Islet avant le coucher du jour, ils y ont surpris la sentinelle, qui a été malheureusement tuée dans le démêlé, ainsi que tous les malades du 46me. régiment d'infanterie qu'ils ont ensuite fait embarquer pour la Martinique, avec un officier du 87me.

Après tous les passages qui conduisoient de la ville ont été mis en sûreté; qu'on y a eut placé des gardes afin de couper toute communication avec le Morne Fortuné; le Major-général Turmell a été envoyé avec un parlementaire à Pidgeon-Island la sommer de se rendre ou de s'attendre à être traitée selon toute les sévérités des loix de la guerre. Le Capitaine Campbell, du 87me. régiment, qui commandoit ce poste important choisit dans le moment le dernier de l'alternative; il s'étoit déjà montré digne de la confiance que l'on avoit en lui en faisant toutes les préparations possibles pour une vigoureuse défense. Ce refus a donné le premier échec à l'ardeur de l'ennemi, qui croioit réellement que l'Isle entière seroit une conquête facile. L'arrivée heureuse quoiqu'accidentelle des vaisseaux de sa Majesté le Thetis, le Sancta Monica, et des bateaux de guerre la Sybille et le Scourge, avoit renforcé l'Isle; l'on débarqua plusieurs détachemens bien conditionnés de matelots et de soldats de marine de chaque vaisseau qui sous le commandement des Capitaines John Linzee et Rodney, prirent en soin les batteries de Vigie, tandis que d'autres avec la plus grande activité s'avançoient sous le commandement du Capitaine Robert Linzee, pour secourir le Morne.

Vendredi l'ennemi s'étoit occupé à cantonner ses troupes dans les différentes plantations entre le Dauphin, à travers la campagne et jusqu'à Carnage, d'où l'on raportoit que l'ennemi resteroit dans cette position jusqu'à ce qu'il reçut du renfort des détachemens considérables que l'on attendoit de la Dominique, de St. Vincent et de la Grenade, et qu'en suite il avanceroit pour attaquer le Morne par un coup de main; une flotte formidable de 25 vaisseaux de ligne qui parut le jour suivant sembla confirmer cette opinion, en ce que surtout elle portoit comme si elle avoit eu intention de mouiller dans la baie de Gros-Islet, mais elle fut obligée de se retirer rapport au feu bien dirigé de la batterie sur Pidgeon-Island, sous la conduite du Lieutenant Miller de la marine royale, qui commandoit les matelots, et qui obligea cette flotte de se retirer à Chocque et à l'Ance de Trow Calcon, où elle jeta l'ancre.

the British garrison and the French inhabitants, the enemy had embarked all their troops by day-light, and their fleet was standing over to Martinique.

Thus ended an expedition which threatened so much, and which was probably undertaken in consequence of the disaffected having informed the Marquis de Bouillé, that we were weak and sickly, the contrary of which must certainly have been observed by the officers who were dispatched to reconnoitre our works, or they assuredly would not have evacuated the island without making an attempt.

After having described the particulars of this extraordinary enterprize, it is incumbent on us to declare, that the vigilance of B. G. St. Leger, in the moment of danger and difficulty, of the various duties of his important situation, and the ardour of our brave troops could only be equalled by the alacrity with which the merchants, masters of vessels and their seamen, ascended the hill, and resorted to the different posts assigned to them. One soul seemed to animate all ranks of people, and however considerable the force of the enemy might have been, we shall not be reproached with vanity in asserting, that the British flag would never have been struck upon the Morne Fortune, whilst there was a man left to protect it.

Q U E B E C, SEPTEMBER 27.

On Friday last arrived here his Majesty's Ships Dædalus, Captain Pringle, Brune, Captain Hartwell, and Hind, Captain Young, from a Cruise.

Saturday last being the Anniversary of his Majesty's Coronation a Royal Salute was fired at one o'clock by the Ships of war in the harbour.

The public is caution'd against receiving bad Guineas, one of which was paid into the Post Office at Montreal lately, in the hurry of delivering out the Ship Letters—It appears to be made of Copper and so well colour'd that it is difficult to distinguish it from a good Guinea of George III. 1777, but it wants thirteen grains of the Standard weight, and being rubbed upon a stone it leaves a red copper colour.

C U S T O M - H O U S E, Q U E B E C.

INWARDS. Lynx, Thomas Fall, from Jersey.—Berwick, Joseph Dodd, from St. Christopher's.

A D V E R T I S E M E N T S.

E. E D W A R D S,

STATIONER & BOOKSELLER

(From LONDON)

Opposite the Nunnery Hospital,
in the Lower Street, Montreal,

Has a General Assortment of Paper,
Account Books, Modern Books, School Books,
Magazines, Pamphlets, Plays, Prints,
Paper Hangings, and many other Articles
To be Sold on the lowest terms.

THE subscriber intending to leave the province this Fall requests those who have any demands on him to bring them in on or before the 15th October that they may be paid; and all who are indebted to him are desired to discharge the same as soon as possible, otherwise he will be under the necessity of putting them into the hands of an Attorney.

Quebec, September 22, 1781.

He has for sale French Vin de Gravy, Vin de Liqueurs, French Brandy and sundry articles of Dry-goods, &c. which he intends to dispose of on the lowest terms for money.

COMME le Souffigné se propose de quitter la Province cet automne il prie tous ceux qui ont quelques demandes contre lui de les répéter le ou avant le 15 d'Octobre prochain pour en être payé; et tous ceux qui lui doivent de vouloir payer leurs comptes, autrement il se verra obligé de les mettre entre les mains d'un procureur.

Quebec, le 22 Septembre, 1781.

Il a à vendre du vin François de grave, du vin de liqueur, de l'eau-de-vie de France, et autres articles de marchandises sèches qu'il se propose de vendre au plus bas prix pour argent comptant.

WHEREAS Catherine M'Leod the Wife of John M'Leod, formerly her name Catherine Carr, does not cohabit with the said John M'Leod, therefore I do hereby give notice to all person or persons not to harbour her or any of her goods in their Families or Houses, or otherways they will be prosecuted according to Law.

JOHN M'LEOD.

COMME Catherine M'Leod, femme de Jean M'Leod, ci-devant apellée Catherine Carr, n'habite point avec le dit Jean M'Leod, c'est pourquoi j'avertis par ces présentes que tous particuliers qui la retireront ou aucuns de ses effets dans leurs maisons seront poursuivis suivant la Loi.

JOHN M'LEOD.

WHEREAS Mary Burtt, the Wife of James Burtt, formerly her name Mary Bencroft, does not cohabit with the said James Burtt, therefore I do hereby give notice to all person or persons to give her no credit in my name as I promise I will not pay.

JAMES BURTT.

September 13, 1781.

ARCHIBALD FERGUSON, Taylor, begs leave to acquaint his friends and the public in general, that he has just imported a compleat assortment of the most fashionable

SUPERFINE and other Cloths with suitable Trimmings; Bath and Beaver Coating; variety of embroidered and tambour'd Vests; gold and silver Lace, ditto Epaulets; Regimental Buttons for the 8th and 84th Regiments; rich black and new fashionable colour'd silks for Vests; Genoa and Moloskin Velvet for Breeches; variety of figur'd silk Velvet for winter Vests; an elegant assortment of the most fashionable Buttons, with a number of other articles.

As he has the very best materials in every branch of the Business, he begs leave to offer himself a candidate for public favour; he likewise returns his most sincere thanks to his friends for their past favours, and hopes by his assiduity and attention to merit their continuance.

Quebec, September 10, 1781.

ARCHIBALD FERGUSON, Tailleur, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'importer un assortiment complet de

DRAPS superfins les plus à la mode et autres, avec les fournitures convenables; de gros draps; une variété de vestes brodées et au tambour; des dentelles d'or et d'argent; des épauettes ditto; des boutons d'uniforme pour les 8me. et le 84me. régimens; des étoffes de soie noire et autres couleurs pour les vestes; du velour de Gêne pour les vestes; une variété de velours de soie figurée pour les vestes d'hiver; un assortiment le plus élégant des boutons les plus à la mode.

Comme il a les meilleurs matériaux pour son métier il espere qu'il aura la faveur du public; il prend en même tems occasion de remercier très sincèrement ses amis pour leurs faveurs passées, et espere en mériter la continuation par son assiduité et son attention.

Quebec, le 10 Septembre, 1781.

A 5 heures après midi les troupes qui avoient débarqués dans le quartier de Gros-Islet se mirent en marche vers le Carnage, et l'on s'attendoit qu'il y auroit cette même nuit une attaque générale sur le Morne, mais à l'étonnement égal de la garnison Britannique et des habitans François, l'ennemi avoit embarqué ses troupes au jour, et sa flotte avoit pris la route de la Martinique.

Ainsi finit une expédition dont les commencemens furent si menaçans, et qui avoit été probablement suggérée par des gens désaffectionnés qui avoient informé le Marquis de Bouillé que nous étions foibles et malades, dont les officiers que l'on avoit envoyé pour reconnoitre nos ouvrages ont vu le contraire, sans quoi ils n'auroient pas évacué l'Isle sans faire la moindre tentative.

Après la description des particularités de cette entreprise extraordinaire, nous devons publier que la vigilance du B. G. St. Leger, dans l'instant du danger et des difficultés, quant à la variété des devoirs qu'exigeoit son importante situation, et que l'ardeur de nos braves troupes ne pouvoient qu'être égalés par la célérité des Marchands, des Capitaines de vaisseaux et de leurs matelots à monter la côte et à se rendre aux postes qu'on leur avoit assigné. Il sembloit qu'une seule ame animoit tous les rangs du peuple, et quelqu'ait été la force de l'ennemi, l'on ne nous reprochera pas comme une vanité d'assurer que le drapeau Britannique n'auroit jamais été amené de dessus le Morne la Fortune tant qu'il y seroit resté un seul homme pour le défendre.

Q U E B E C, le 27 SEPTEMBRE.

Vendredi dernier arrivèrent ici de croisiere les vaisseaux de sa Majesté le Dædale, Capitaine Pringle, la Brune, Capitaine Hartwell, et le Hind, Capitaine Young.

Samedi dernier pour anniversaire du Couronnement de sa Majesté, les vaisseaux de guerre dans le havre firent le Salut Royal des décharges de leur artillerie.

L'on prévient le public de se méfier de prendre des mauvaises Guinees. E'on en a donné en paiement une fausse dernièrement au Bureau de Poste à Montréal, dans le tems que l'on étoit pressé à délivrer les Lettres qui étoient venues par les vaisseaux—elle paroît fabriquée de cuivre et si bien dorée qu'il est difficile de la distinguer d'une bonne Guinée de Georges III. 1777, mais il manque dessus treize grains de poids, et en la frottant sur une pierre elle y laisse une couleur de cuivre jaune.

A V E R T I S S E M E N S.

TOUS ceux qui ont quelques demandes à répéter contre Mr. Hugh Frazer, Marchand de cette place, sont priés d'envoyer leurs comptes à Mr. STEWART, à son bureau dans la Basse-ville de Québec; et tous ceux qui doivent au dit Hugh Frazer de payer immédiatement au souffigné, sans quoi ils seront poursuivis.

Quebec, le 27 Septembre, 1781.

CHA. STEWART, Avocat.

ALL Persons who have any demands on Mr. Hugh Frazer, of this place, merchant, are requested to send in their Accounts to Mr. STEWART at his Office, Lower-town Quebec; and all those who are indebted to the said Hugh Frazer are requested to make immediate payment to the Subscriber otherways they will be prosecuted.

Quebec, September 27, 1781.

CHA. STEWART, Advocate.

TOUS ceux qui ont quelques prétensions contre Jacques Durward, Marchand de cette ville, sont priés d'apporter leurs comptes respectifs dûment attestés au souffigné à son bureau à la Basse-ville de Québec; et tous ceux qui doivent au dit Jacques Durward sont requis instamment de payer sans aucun délai, afin de prévenir les voies de justice que l'on pourroit prendre.

Quebec, le 27 Septembre, 1781.

CHA. STEWART, Avocat.

ALL those who have any claims on James Durward of this City, Merchant, are desired forthwith to bring in their respective accounts properly authenticated to the Subscriber at his office, Lower-town, Quebec. And all those who stand anywise indebted to the said James Durward are earnestly entreated to make payment without delay to prevent legal steps being taken.

Quebec, September 27, 1781.

CHA. STEWART, Advocate.

Montréal, le 5 Septembre, 1781.

LÉS Créanciers de Jean Baptiste Lemoine Despins sont priés d'envoyer à WILLIAM DUMMER POWELL, de Montréal, leurs différentes prétensions dûment attestées et affirmées avant la fin de ce mois, afin de recevoir leurs dividendes tel qu'ils ont été fixés à l'assemblée des Créanciers le 18 Mai, 1780.

Montreal, September 5, 1781.

THE Creditors of Jean Baptiste Le Moine Despins are requested to send in to WILLIAM DUMMER POWELL of Montreal their several claims duly authenticated by Oath, before the end of this month, that they may receive their dividends, as settled at a meeting of the Creditors the 18th May, 1780.

MONTREAL, le 27 Août, 1781.

COMME THOMAS READY, prisonnier chargé de crime de Felonie, natif d'Irlande, âgé d'environ vingt-cinq ans, de mince taille, d'environ cinq pieds sept pouces de haut, portant les cheveux bruns courts, ayant la peau blanche et beaucoup de rousseurs, a forcé la partie des prisons du Provôt, où l'on met les criminels, et s'est enfui les fers aux pieds, avec trois prisonniers militaires; l'on avertit par ces présentes tous les Capitaines et autres officiers de Milice, Baillifs et autres sujets liges de sa Majesté dans cette Province, et il leur est enjoint de faire tous leurs efforts pour prendre le dit THOMAS READY et de l'amener devant aucun Magistrat en cette Province afin qu'il puisse être gardé à vue et traduit en justice; et pour plus grand encouragement ceux qui prendront le dit THOMAS READY auront une récompense de CINQ LOUIS et tous les frais raisonnables que je leur paierai en s'adressant à moi à mon Bureau; et l'on recommande à toute personne de ne cacher ni retirer le dit THOMAS READY, ni l'assister en aucune chose, en ce que ceux qui le feront peuvent être certains qu'elles seront poursuivies suivant toute la rigueur de la Loi.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Montreal, 27th August, 1781.

WHEREAS THOMAS READY, a Prisoner charged with Felony, born in Ireland, about twenty five years of age, slender make, about five feet seven inches high, short light brown Hair, fair complexion and much freckled, broke out of that part of the Provost Prison in which the Criminals are confined, and made his escape, with Irons on his legs, in company with three Military Prisoners; Notice is hereby given to all Captains and other Officers of Militia, Bailiffs and other His Majesty's liege Subjects in this Province, and they are hereby required to use their utmost endeavours to apprehend the said THOMAS READY and to carry him before any Magistrate in this Province, in order that he may be secured and brought to Justice; and as a further encouragement to such person or persons as shall apprehend the said THOMAS READY, a reward of FIVE POUNDS and all reasonable charges will be immediately paid on application to me at my Office; and all persons are hereby warned not to harbour or conceal the said THOMAS READY, or in any wise assist him in his escape, as they may depend upon being prosecuted with the utmost severity of the Law.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

HIS Excellency the Governor having, in consequence of his Proclamation of the tenth of April last, ordered the following arrangement concerning the Notaries residing in the district of Montreal; such of them therefore whose Commissions are prior to the year 1775, or in which alterations have been made with regard to their limits thereby assigned them, are directed to take out new Commissions, for which applications may be made to ARTHUR DAVIDSON, Esq; Agent for the Secretary of the Province, residing at Montreal.

GEO: POWNALL, Sec'ry.

Edwd. Wm. Gray, Pierre Meziere, Simon Sanguinet, Pierre Landrieu, Joseph Papineau, Pierre Louis Panet, Antoine Foucher, Jean Delisle, Francois Le Guay, John Gebrand Beck, Antoine Grize, Louis Joseph Souprat, Mathurin Bourvet, Bartbelem Faribault, Monfr. Maillet, Marin Jebanne, Pierre Crevier Duvernay, Pierre Lalanne, Antoine Robin, Jacques Dufaut, Joseph Gabrion, Charles Etienne Le Têtu, Saupin,

For the PROVINCE.

For the town and district of Montreal.

Riviere Chambly. Varennes, Vercheres and Contrecoeur. Seigneurie de la Prairie de la Magdelaine. Nicolet Bay, St. Francois, Yamaska and Sorel. Ile Jesus, Terrebonne, la Chenaye, Mille Isles & riviere du Chené. Soulanges, Vaudreuil, Ile Perrault, Chateaugay and St. Anne. Seigneuries de Rouville, Delorme, Belœil and St. Charles. l'Assomption and dependencies.

To be SOLD by AUCTION,

On Saturday the 29th of September instant, at one o'clock in the afternoon, in Mr. Panet's Office, Notary in Buade street, Quebec,

THE Library belonging to the late Mr. Parent,

Priest, formerly Curate of the River Ouelle, consisting of a variety of good Books, ancient and modern, fit for the use of Curates, Advocates, Notaries and Lovers of History and Poetry. For more particular information apply to the Subscriber.

Quebec, September 10, 1781.

A: PANET.

A VENDRE par ENCAN,

En l'étude de Mrs. PANET, Notaire à Québec rue de Buade, Samedi le vingt-neuf Septembre présent mois, à une heure après midi :

LA Bibliotheque de feu Messire Parent, Prêtre,

ci-devant Curé de la Riviere Ouelle, composée d'une variété de bons Livres anciens et modernes, convenables à l'usage des Curés, des Avocats, des Notaires et des amateurs de l'Histoire et de la Poésie. Pour plus ample information s'adresser au Souffigné.

Quebec, 10 Septembre, 1781.

A: PANET.

Montreal, September 5, 1781.

WILLIAM BROWN of Detroit, Publican,

takes this method to inform the Public that his Wife Anne having absented herself from his Bed and Board, hath lately come down into this neighbourhood, and therefore he thinks proper to caution all persons not to give her credit on his Account, as he will not discharge any debts she may contract after this date.

—1P

WM. BROWN.

Montréal, le 5 Septembre, 1781.

WILLIAM BROWN, Aubergiste du Détroit,

prend cette voie d'informer le public, que sa femme Anne s'étant absentée et ensuie de chez lui depuis longtems, est venue depuis peu se loger dans ce voisinage, et en conséquence il juge à propos d'informer toute personne de ne point donner à crédit à sa dite femme sur son compte en ce qu'il ne paiera aucune dette qu'elle aura pu contracter depuis cette absence.

WM. BROWN.

JUST IMPORTED by BROWN & GIBBONS, and to be sold at their LONDON and BIRMINGHAM Ware-house in Mountain street, a General Assortment of Goods, amongst which are the following, Viz.

CASK and bottled Porter, Cyder, Dorchester Beer

and Taunton Ale, Lemon Juice and Vinegar, Hams, Bacon and Tongues, Pork in barrels, Cheese, Rose Butter, red Herrings, Bloom, Muscattel, Jar and Sun Raisins, Figs and Prunes, Almonds, Olive Oil, double and single refined Sugar, Hyson, Souchong, Single, Green and Bohea Teas, Pickles, Soy and Ketchup, Spanish Olives, preserved Apricots, Peaches and green Gages, Citron, Truffles, Morrals, Macaroney, Vermicelly and Mushrooms, Honey in the comb and clarified, Capillaire, Tamarinds, Spices of all sorts, Muscovado Sugar and Turkey Coffee, Barley, Rice and fine Flour, Kitchen Herbs and Seeds, Isinglass and Indigo, Confectionary, Perfumery, Hosiery, Haberdashery, Stationary, Tin, Earthen and Glass-ware, China, Ladies French Heel shoes, Ditto Tambour'd with silk and gold, Morocco and Sattin Ditto, Hard-ware, Drugs, Silk Gloves and Hose, Cabinet-ware, Straßburg Shuff, Saffron, cut smoking Tobacco, Pigtail and Carrot Ditto, Millenary, with an elegant assortment of Dress Caps, Flowers, Plumes, Ostrich Feathers, Merchants Account and Orderly Books, London, Universal, Westminster, and Ladies Magazines for 1780, Annual Registers, Court Calendars, Lists of the Army and Navy for 1781, an assortment of Histories, Travels, Plays, Novels, Arithmetick, Cookery, Musick, and School Books, with many other articles too tedious to mention.

Quebec, August 30, 1781.

NOUVELLEMENT importé par BROWN & GIBBONS,

et à vendre à leur magasin de Londres et de Birmingham, sur la rue la Montagne, un assortiment général de Marchandises, parmi lesquelles sont les articles suivans, savoir :

DU porter en barriques et en bouteilles, du cidre,

de la biere de Dorchester et de l'aile de Taunton; du jus de citron et du vinaigre; des jambons, du lard et des langues fumés; du lard en barils; du fromage, du beur à la rose; des harangs rouges; des raisins muscats, en jarre et séchés au soleil; des figues et des prunes; des amandes; de l'huile d'olive; du sucre simple et double raffiné; du thé hyson, souchong, singlo, vert et boue; des pois; des fruits marinés; soy et ketchup; des olives d'Espagne; des abricots conservés, des pêches; du citron; des truffes; des morilles; des macaronies; du vermicel, et des champignons; du miel clarifié; du capillaire; du tamarin; des épices de toutes sortes; de la cassonade et du café de Turquie; de l'orge, du ris et de la fine fleur; des herbes de cuisine et des graines; de la colle de poisson et de l'indigo; des confectons; des parfums; des bas; des chapeaux; de la papeterie; de la ferblanterie; de la terrerie et verrerie; de la porcelaine; des fouliers de dames à talons François, ditto brodés en soie et en or, ditto de maroquin et de satin; elincailerie; des médecines; des gands et des bas de soie; des meubles de mahogany; du tabac de Straßbourg; du safran; du tabac à fumer coupé, ditto en feuille et en carotte; un assortiment élégant de coiffes, des fleurs, des plumets, des plumes d'autruches; des livres de comptes marchands et par ordre; des magasins de Londres, Universels, de Westminster et de Dames pour 1780; le Registres annuels; les Calendriers de Cour; des listes de l'armée et de la marine pour 1781; un assortiment d'histoire, de voiage, de romans, d'arithmétique, de cuisine; des livres de musique et d'école, et plusieurs autres articles trop longs à mentionner.

Quebec, le 30 Août, 1781.

SON Excellence le Gouverneur aiant, en conséquence de sa Proclamation du 10 Avril dernier, ordonné l'arrangement suivant concernant les Notaires qui résident dans le district de Montréal; tous ceux dont les Commissions sont antérieures à l'année 1775, ou dans lesquelles il y a eu quelques changements rapport à leurs limites qui y sont assignées, sont requis de prendre de nouvelles Commissions, et ils pourront s'adresser à cet effet à ARTHUR DAVIDSON, Ecuier, Agent du Secrétaire de la Province, résident à Montréal.

GEO: POWNALL, Sec.

Edwd. Wm. Gray, Pierre Meziere, Simon Sanguinet, Pierre Landrieu, Joseph Papineau, Pierre Louis Panet, Antoine Foucher, Jean Delisle, Francois Le Guay, Jean Gebrand Beck, Antoine Grize, Louis Joseph Souprat, Mathurin Bourvet, Bartbelem Faribault, Monfr. Maillet, Marin Jebanne, Pierre Crevier Duvernay, Pierre Lalanne, Antoine Robin, Jacques Dufaut, Joseph Gabrion, Charles Etienne le Têtu, Saupin,

Pour la PROVINCE.

Pour la ville et district de Montréal.

Riviere Chambly. Varennes, Vercheres et Contrecoeur. Seigneurie de la Prairie de la Madelaine. Baie de Nicolet, St. Francois, Yamaska et Sorel. Ile Jesus, Terrebonne, Lachenay, Mille Isles et riviere du Chené. Soulanges, Vaudreuil, Ile Perrault, Chateaugay et Ste. Anne. Seigneuries de Rouville, de Lorme, Belœil et St. Charles. l'Assomption et dépendances.

A VENDRE de Gré à Gré.

UN Emplacement situé à Montréal rue Notre-

Dame, de la contenance d'environ quarante-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur ou environ, tenant par-devant à la dite rue et par-derriere à Monsieur Campion, d'un côté au Nord-est à Monsieur Blondeau et d'autre à Monsieur l'Hardy, avec une Maison en bois, une voute en plat-fonds, hangard, cour et jardin, et autres commodités dessus construites. Pour les conditions de la vente on s'adressera à Mrs. J. P. PÉPINEAU Notaire à Montréal.

Madame PHEBE DAVIS a à vendre à son magasin à la Haute-ville à Montréal, une grande quantité d'épiceries et autres articles à un prix raisonnable, savoir :

DU Macouba, rapé et du tabac d'Ecosse; Du rum, du genièvre et de l'audevie; Du vin de Porte en bouteilles et du Cherry en quarts; De la biere de porter et de l'aile; Du vinaigre et de l'huile; Des peintures rouges, bleues et vertes; De l'azur et de l'indigo; Du savon et de la chandelle; De la poudre à poudrer et de la pommade; Des lignes et roues pour pêcher; Du fromage et du beurre. Des semelles de cuir et des empègues; Du sucre en pain double raffiné; Simple ditto; De la cassonade et du café; Du thé hyson, vert et boue.

Mrs. PHEBE DAVIS has for sale at her Store-House in the Uppertown in Montreal, a great quantity of Groceries and other effects at a reasonable rate,

RAPPEE, M'Caba and Scotch Spuff, Rum, Gin and Brandy, Port Wine in bottles and Cherry in quarter-casks, Porter and Ale, Vinegar and Oyl, Red, blue and green Paints, Blue, Starch and Indigo, Soap and Candles, Hair-powder and Pomatum, Fishing Lines and Wheels, Cheese and Butter, Sole Leather and Upper-ditto, Double refined Loaf Sugar, Single ditto, Muscovado ditto and Coffee, Hyson, Green and Bohea Teas.

JUST IMPORTED from LONDON and to be Sold at the PRINTING-OFFICE,

A Compleat Assortment of Stationary A N D A COLLECTION of VALUABLE BOOKS, Lists of the Army and Court Calendars.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'Exécution issu de la Cour des Plaidiers-communs pour le dit district, à la poursuite de Phoebe Davis contre les biens, terres et possessions de Samuel Hindman, à moi adressé, j'ai fait et pris en Exécution, comme appartenant au dit Samuel Hindman, une portion de terre située à Chambly dans le dit district, contenant environ un arpent en superficie, avec une maison de pieces-sur-pieces et autres bâtimens y dessus construits, bornée par-devant au chemin du Roi et par-derriere à l'Eglise, joignant d'un côté à Madame Jenison et d'autre à Roger Brien. Maintenant j'avertis que j'exposerai les dits biens en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi deuxième jour de Novembre prochain, à trois heures l'après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions sur les dits biens, par hipotèque ou autrement, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.

Montréal, le 21 Juin, 1781.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Phoebe Davis, against the goods and chattels, lands and tenements of Samuel Hindman, to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said Samuel Hindman, a lot or piece of ground situate at Chambly, in the district aforesaid, containing about one arpent in superficie, with a Log-house and other buildings thereon erected, bounded in the front by the King's Road and behind by the Church, joining on one side to Mrs. Jenison and on the other side to Roger Brien: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by publick vendue, at my Office in the City of Montreal, on Friday the second day of November next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior-claim to the said Premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, 21st. June, 1781.

QUEBEC TAVERN.
THE Subscriber being resolved to go to Europe this Fall, requests all those who have any demands on him, to bring them in, that they may be paid. And all who are indebted to him are desired to discharge their respective debts, as he is under an absolute necessity of settling his affairs without delay, and all those accounts that are not settled within three weeks from this date, will be put into the hands of an Attorney without further notice. He intends to sell immediately all that Lot of Land where he now lives, on which there is a new large stone House just finished, with fine Cellars, &c. Also a very good Log-house and a fine spacious Garden. For further particulars enquire of
ROBERT KEATING.
Quebec, September 13, 1781.

To be SOLD at MONTREAL,
 On the first day of October next, the following lots of ground with the houses thereon situated, and also the following Orchards and Gardens, viz.

A Lot situated on St. Paul's street, about one hundred and twenty-five feet in front on the line of said street, by about sixty feet in depth on Citadel street, on which is erected a fine stone house three stories high about ninety feet on said St. Paul's street, secur'd from fire and from every other accident by being covered with a cement over which is a covering of tin varnish'd. The gutters are made of free-stone, and lined inside with sheet lead about twenty-five feet long by four feet broad two lines thick, also varnished. There are fine cellars and of the same extent of the said house. In the first and second story are twenty fine rooms, and half that number at least may be made in the third story, where all the doors and shutters are made of iron. In the yard are very fine sheds two stories high, a coach-house, an ice-house, stables, a place to store up wood, and several other conveniences: The whole in stone, and secur'd from fire, with locks and Keys. A yearly rent of three hundred pounds Currency has been several times offered for the premises.

Another lot on the other side of St. Paul's street over against the above mentioned house, one hundred and fifty feet in length on the line of the said street, by about eighty feet in depth, at each end of which is a street, well inclosed with a wall, carpenters work and fine planks, with a gate lock'd; the whole constructed so as to serve as a garden.

Another lot behind the said garden on the side of the River, running to the Ramparts, containing about one hundred and fifty feet in length by sixty feet in depth, on which is erected a stone house one hundred and twenty feet long on the line of the Ramparts, by thirty feet deep, in which are several apartments and conveniences, and a very fine bake-house, with a spacious yard behind said house containing the rest of the said lot; the whole well inclosed, with a gate each side, lock'd; for which house a yearly rent of one hundred and thirty-two pounds currency has been refused.

Also a lot near the market-place on which is erected a pretty large log-house on a stone foundation, with a cellar, out-houses, dependencies, &c.

Also a fine orchard very well situated on the bank of the River St. Lawrence, distant about two hundred feet North-east from the sheds formerly belonging to the King, containing one hundred and sixty feet in front on the river side by two hundred and forty feet in depth, planted with very fine trees of the best quality, in which orchard stands a pretty large log-house very fit to dwell in, with a small building on one side of it; the whole well inclosed and lock'd.

Also a log-house very fit to dwell in on the North-east side of said orchard from which it is separated only by a narrow street, with a garden of eighty feet on the street and eighty feet in depth, and at the end of the said eighty feet, eighty feet more in depth by two hundred feet in front on another street still running North-east on the bank of said river; the whole well inclosed and lock'd.

As a complete description of the situation and good state of the premises would have been too long, they have been described in order to advertise them for sale as briefly as possible: those therefore who may incline to purchase the said lots, houses, orchard and gardens may be better and more amply acquainted therewith by viewing the premises themselves. They may apply at Quebec to Francois Levesque, Esq; and at Montreal to Jean Dumas St. Martin, Esq; who will give more particular information, and will acquaint them with the conditions of sale and the terms of payment in order to facilitate those who may be desirous of purchasing part or the whole.

Done at the Recollets at Quebec, the 28th of May, 1781. **PIERRE DU CALVET.**

A VENDRE à MONTREAL,

Au premier jour du mois d'Octobre prochain, les Emplacements suivants, sur lesquels sont construites les Maisons suivantes, et aussi les Vergers et Jardins ci-bas designés.

UN Emplacement situé sur la rue St. Paul, d'environ cent vingt-cinq pieds de front sur le niveau de la dite rue, sur environ soixante pieds de profondeur sur la rue de la Citadelle, sur lequel emplacement est construite une belle Maison en pierre d'environ quatre-vingt-dix pieds sur la ligne de la dite rue St. Paul, à trois étages, à l'abri du feu et de tout autre accident par sa construction, la couverture étant en ciment et par-dessus le ciment couverte en bon fer blanc avec un vernis par-dessus; les dalles sont toutes en pierre de taille et garnies en dedans avec des plaques de plomb d'environ vingt-cinq pieds de long sur quatre pieds de large et deux lignes d'épaisseur vernissées.—Il y a de très belles caves de la grandeur de la dite maison. Au premier et second étage il y a vingt belles Chambres, et on peut en faire le moins la moitié autant au troisième, où toutes les portes et contrevents sont en fer. Dans la cour sont de très beaux hangars à deux étages, remises, glacière, écuries, endroit pour mettre le bois, et plusieurs autres commodités, le tout en pierre à l'abri du feu, et fermant à clef. Pour laquelle maison et dépendances il a été offert plusieurs fois pour loier trois cents livres argent courant d'Halifax par chaque année. Plus un emplacement sur l'autre côté de la rue St. Paul, vis-à-vis la susdite maison, de cent cinquante pieds de long sur la dite rue, sur environ quatre-vingt pieds de profondeur, étant une rue à chaque extrémité du dit emplacement, lequel est très bien clos en pierre, charpente et belle planche, expressément arrangée pour en faire un jardin et fermant à clef.

Plus par derrière du dit jardin du côté du fleuve un autre emplacement qui est continué jusques sur les remparts, de la contenance d'environ cent cinquante pieds de long sur soixante-dix pieds de profondeur, sur lequel dit emplacement est construite une maison de pierre de cent vingt pieds de long sur le niveau du rempart, sur trente pieds de profondeur, où sont plusieurs appartemens et commodités, et une très belle boulangerie, avec une vaste cour sur le derrière de la dite maison, contenant tout le reste du dit emplacement—le tout très bien clos, avec une grande porte-cochère de chaque côté fermant à clef—pour laquelle maison on a refusé cent trente-deux livres argent courant d'Halifax loier par chaque année.

Plus un emplacement près la place du marché sur lequel est construite une assez grande maison en bois sur un solage de pierre, avec cave, bâtimens, et dépendances, &c.

Plus un beau verger très bien situé et sur le long du fleuve St. Laurent, distant d'environ deux cent pieds au Nord-est des hangars anciennement au Roi, le dit emplacement de cent dixante pieds de front sur la rivière, et deux cents quarante pieds de profondeur, planté de très beaux arbres et de la meilleure qualité, dans lequel verger est une assez grande maison en bois très logeable, avec un petit bâtiment à côté, le tout bien clos et fermant à clef, &c.

Plus de l'autre côté et au Nord-est du dit verger séparée seulement par une petite rue est une maison en bois très logeable avec un jardin de quatre-vingt pieds sur la rue, quatre-vingt pieds de profondeur, et au bout des dits quatre-vingt pieds quatre-vingt autres pieds de profondeur, sur deux cents pieds de front sur un autre rue allant toujours au Nord-est sur le bord du dit fleuve, le tout bien clos et fermant à clef.

Comme il auroit été trop long de donner une désignation parfaite de la situation, et du bon état des dits biens, on s'est restraint pour les annoncer en vente à les désigner le plus succinctement qu'il a été possible. Ceux qui voudront acheter les dits emplacements, maisons, verger et jardins ci-dessus pourront en avoir une plus ample et meilleure connoissance par eux-mêmes s'ils le désirent, et s'adresseront à Québec à Mr. François Levesque, Ecuyer, et à Montréal à Mr. Jean Dumas St. Martin, Ecuyer, lesquels Messieurs auront la complaisance de leur en donner une plus ample information, ainsi que des conditions de la vente, et des termes du paiement pour faciliter ceux qui désireront en faire l'acquisition en tout ou en partie.

Fait au Recollets à Québec, le 28 Mai, 1781.

PIERRE DU CALVET.

DISTRICT de } A Une assemblée des Commissaires de paix pour le dit district **QUEBEC. } A** tenue Lundi le 3 du présent mois et ajournée au 4, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres et dix onces, et que le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres et dix onces, et que les Boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés fixés comme suit:
 La fine Fleur à 33s.—La grosse à 25s.
 L'on ne peut fixer pour le présent les prix du bled, de l'orge, des fèves et de l'avoine, n'en venant point actuellement au marché.

Par la Cour, **JOSEPH DUVAL.**

DISTRICT of } A T a meeting of his Majesty's Commissioners of the peace **QUEBEC. } A** for the said district, held on Monday the 3d of September instant and adjourned to the 4th, It is ordered that the shilling loaf of white bread do weigh three pounds ten ounces, and the shilling loaf of brown bread four pounds ten ounces; and that the Bakers do mark the same with the initial letters of their names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follow:
 Fine Flour at 33s.—Coarse ditto 25s.
 The prices of wheat, barley, pease, beans and oats cannot be ascertained there being none at market.

By the Court, **JOSEPH DUVAL.**

DISTRICT de } MONTREAL. } Montréal, le 3 Septembre, 1781.

A une assemblée des Commissaires de paix tenue aujourd'hui, le prix du grain et autres articles vendus à Montréal ont été fixés comme suit:

La grosse Farine ou Farine brute à 15s. par cent. Les Pois à 4s. 2d. le minot.
 La Farine entiere - - - 21s. 8d. ditto. L'Orge à 3s. 4d. ditto.
 L'Avoine - - - 3s. 8d. le minot.

L'on ne peut fixer les prix du bled, bled'inde ou autres articles, n'en venant pas au marché.

Par ordre des Commissaires, **J. BURKE, C. P.**

DISTRICT de } MONTREAL. } Lundi, le 3 Septembre, 1781.

A une assemblée des dits Commissaires, quant au poids du pain, il est ordonné qu'il restera pour un mois de la date des présentes au même taux.

Par ordre des Commissaires, **J. BURKE, C. P.**

DISTRICT of } MONTREAL. } Montreal 3d. Sepr. 1781

At a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this Day, the Price of Grain & other Articles as Sold at Montreal was As follows Vizt.

Coarse flour or Farine Brute at 15h p Ct. Pease at 4h 2d p B.
 whole flour or Farine Entiere at 21h 8d. p Ct. Barley at 3h 4d. p B.
 Oats at 3h 4d p B.

There being no wheat, Indn. Corn, or other Articles at Market the Same Cannot be Ascertained By order of the Comrs. **J. BURKE C. P.**

DISTRICT of } MONTREAL. } Monday the 3d Sepr. 1781.

A T a Meeting of the said Commissrs. respecting the Assize of Bread, It is ordered that the Price and assize of Bread, as last Settled, Should further remain the Same for one Month from this Date, By order of the Commissrs. **J. BURKE C. P.**

A VENDRE par DAVISON & LEES,
LE Sneau le **LUCAS, Capitaine Hugh Hamilton,**
 maintenant au Quai de Frazer, portant environ 200 tonneaux, bien grée et bon voilier.
 Le 11 Septembre, 1781.

For SALE by DAVISON & LEES,
THE Snow **LUCAS, HUGH HAMILTON, Master,**
 now lying at Frazer's wharf, burthen about 200 Tons, well found and a prime Sailor.
 September 11th 1781.

WILLIAM FRANCKLING,
 Bijoutier et Orfevre près la Parade,

A importé dans les derniers vaisseaux de LONDRES un très riche assortiment élégant, à la mode et du meilleur gout, en bijouterie, savoir:

DES garnitures de boucles de Dames et de Messieurs; Ditto émaillées;
 Des épingles et des boutons d'or émaillés; Des boucles de col d'or;
 Des beaux bracelets ditto travaillés en cheveux; Des bandoulières et ceinturons pour l'armée et la marine, avec des plaques gravées;
 Des cachets et des bagues ditto en pierre; Des boucles argentées;
 Des tabatieres et des boîtes à curedent ditto; Des portefeuilles de marquin;
 Des pendans d'oreille ditto à la mode; Des bouffoles de poches d'argent;
 Des bijoux émaillés; Des verres concaves montés en argent;
 Des joncs garnis en perle et en grenat; Une bouffole d'arpenteur avec sa garniture complete, &c. &c.
 Un riche assortiment de bagues d'or travaillées en cheveux;

WILLIAM FRANCKLING,
 Jeweller and Goldsmith near the Parade,

Has imported in the last Ships from LONDON, a most rich, elegant, fashionable and well chosen Assortment in Jewellery, viz.

SETS of Ladies and Gentlemens Paste Buckles; Gold Stock-buckles;
 Gold enamell'd Pins and Buttons; Uniform Hangers;
 Ditto fine Bracelets with rais'd Hair work; Army and Navy Belts with engrav'd Plates;
 Ditto Cornelian Seals and Rings; Plated Buckles;
 Ditto Snuff-boxes and Tooth-pick Cases; Morocco Pocket-books;
 Ditto fashionable drop Ear-rings; Silver Pocket-compasses;
 Gold enamell'd Lockets; Concave Glasses mounted in Silver;
 Pearl and Garnet Hoop-rings; A second-hand Circumferentor with four sights.— Spirit Level Staff and Box, &c. &c.
 A rich assortment of Gold Hair-rings;
 Ditto enamell'd;

A VENDRE,
LE Fief ou la Seigneurie St. Gilles, située aux environs de la rivière du Sault de la Chaudière, lequel terrain est enclavé entre les Seigneuries de Lauzon, de Tilly, de Ste. Croix, et de Messieurs Cugnet et Tacheraux; ceux qui désireront en faire l'acquisition il faut s'adresser au soussigné, rue St. Jean, qui donnera communication du titre de concession et aura de la facilité pour une partie du paiement.
 Québec, 22 Août, 1781. **DENECHAUX.**

To be SOLD,
THE Fief or Seigniorie of St. Gilles situate about the river of the falls of Chaudière, the said land is surrounded by the Seigniories of Lauzon, Tilly, St. Croix, and of Messrs. Cugnet and Tacheraux. Those who may be inclined to purchase the same may apply to the subscriber in St. John's street, who will communicate the right and title and give easy terms for part of the payment.
 Québec, August 22, 1781. **DENECHAUX.**